

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BEAUVAIS
15 rue Jeanne Hachette
60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Beauvais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



- **Provisions pour risques et charges** : Il existe au passif de l'Association une provision pour « maintien de ressources des prêtres retirés ». Les modalités de détermination de cette provision sont détaillées dans le paragraphe 1.8 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés de la bonne application de la méthode et des calculs qui en découlent.
Nous avons obtenu des éléments probants en rapprochant ces hypothèses des statistiques actuelles.

- **Amortissements des immobilisations** : La méthode d'évaluation et d'amortissement des éléments principaux d'une immobilisation décrite en annexe 1.6, dénommée la méthode par composants, découlant de deux règlements (2002-10 et 2004-06), a été appliquée. Nous avons validé la pertinence des composants identifiés, la cohérence des durées d'utilité retenues ainsi que la permanence des méthodes pour les acquisitions de l'exercice.

- **Titres de participation** : Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les modalités de dépréciation des titres sont détaillées dans le paragraphe 1.6 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à nous assurer que les dépréciations constatées sur l'exercice correspondent à la différence entre le coût de revient des titres et la valeur de la quote-part détenue dans l'actif net hors amortissements cumulés des sociétés filiales.

- **Addition des comptes de la curie et des paroisses** : Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner la méthodologie d'addition des comptes de la Curie avec ceux des paroisses décrite en annexe 1.5. Nous avons pour cela :
 - audité, les comptabilités des principales paroisses ainsi que leur contrôle interne,
 - contrôlé l'exhaustivité du périmètre retenu
 - validé les opérations réciproques entre les entités et leur neutralisation dans les comptes présentés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beauvais, le 13 juin 2023

FCN ACES
Associée Odile SOBESKY
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	176 292	165 798	10 494	29 969
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	3 474 141		3 474 141	3 540 568
<i>Constructions</i>	48 025 968	24 753 667	23 272 301	23 085 314
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 837 824	1 525 110	312 713	342 274
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	376 583	335 500	41 083	51 332
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 718 044		1 718 044	1 344 377
Biens reçus par legs ou donations				140 000
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	3 685 304		3 685 304	3 671 030
<i>Autres titres immobilisés</i>	401 867		401 867	566 571
<i>Prêts</i>	45 397		45 397	56 976
<i>Autres immobilisations financières</i>	3 638		3 638	5 102
Total I	59 745 058	26 780 074	32 964 983	32 833 514
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	38 442		38 442	
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	129 783	35 536	94 247	75 537
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	335 632		335 632	1 585 425
<i>Autres créances</i>	695 899		695 899	472 514
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	7 919 805	420 115	7 499 690	8 355 340
<i>Disponibilités</i>	6 032 598		6 032 598	6 366 852
<i>Charges constatés d'avance</i>	6 924		6 924	6 218
Total II	15 159 082	455 651	14 703 431	16 861 885
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	74 904 140	27 235 725	47 668 415	49 695 399
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	4 129 777	4 129 777
<i>Autres fonds propres</i>	10 126 785	9 975 388
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	4 820 757	4 820 757
Ecarts de réévaluation	10 789 044	10 789 044
Réserves		
Report à nouveau	9 509 331	9 425 620
Excédent ou déficit de l'exercice	120 354	235 107
Situation nette (sous-total)	39 496 046	39 375 693
Subventions d'investissement	135 662	143 984
Total I	39 631 709	39 519 677
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	367 513	1 710 535
Fonds dédiés	76 427	78 885
Total II	443 939	1 789 420
PROVISIONS		
Provisions pour charges	3 575 830	3 517 827
Total III	3 575 830	3 517 827
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 558 990	3 280 926
Emprunts et dettes financières diverses	165 828	165 828
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 593	410 176
Dettes fiscales et sociales	275 390	272 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151 989	253 228
Autres dettes	524 874	485 975
Produits constatés d'avance	51 272	
Total IV	4 016 936	4 868 475
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	47 668 415	49 695 399

(1) Dont à plus d'un an (a)	1 923 758
Dont à moins d'un an (a)	2 093 178
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 199
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	91 896	95 144
<i>Ventes de prestations de services</i>	329 568	318 884
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	26 000	1 600
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	6 257 312	8 209 854
Dont Dons manuels	5 985 942	6 158 929
Dont Legs, donations et assurances-vie	271 370	2 050 905
<i>Contributions financières</i>	36 068	15 010
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	362 486	283 184
Utilisation des fonds dédiés	1 542 113	81 876
Autres produits	175 544	185 927
Total I	8 820 986	9 191 479
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	288 171	332 953
Autres achats et charges externes	2 869 628	2 888 635
Aides financières	131 837	324 692
Impôts, taxes et versements assimilés	280 649	261 316
Salaires et traitements	2 177 580	2 147 968
Charges sociales	848 754	817 266
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 735 537	1 615 667
Report en fonds dédiés	196 633	1 710 535
Autres charges	9 188	7 893
Total II	8 537 976	10 106 926
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	283 010	-915 447
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	107 779	81 759
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	80 047	159 943
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	42 652	416 407
Total III	230 478	658 108
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	353 023	78 469
Intérêts et charges assimilées	22 870	20 348
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	32 965	115 521
Total IV	408 857	214 338
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-178 380	443 770

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	104 630	-471 677
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 816
Sur opérations en capital	370 000	911 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 321	8 440
Total V	378 321	923 756
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	600	12 634
Sur opérations en capital	347 329	185 766
Total VI	347 929	198 400
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	30 393	725 357
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 669	18 572
Total des produits (I+III+V)	9 429 785	10 773 343
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	9 309 431	10 538 236
EXCEDENT OU DEFICIT	120 354	235 107

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 902 324	1 785 277
Total	1 902 324	1 785 277
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 902 324	1 785 277
Total	1 902 324	1 785 277

Annexe des comptes

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- .1- Méthode générale
- .2- Changement méthode d'évaluation
- .3- Changement de méthode de présentation
- .4- Informations relatives au périmètre
- .5- Méthode d'addition des comptes
- .6- Modalités de dépréciations des actifs immobilisés
- .7- Cadre juridique des certains biens immobiliers figurant à l'actif
- .8- Hypothèses retenues pour le calcul de la provision maintien des ressources des prêtres retirés
- .9- Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs
- .10- Portefeuille titres

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- .1- Modifications des comptes de capitaux et réserves
- .2- Legs et libéralités
- .3- Prise de participation
- .4- Emprunt bancaire
- .5- Chantiers diocésains

3 - NOTES SUR LE BILAN

- .1- Immobilisations
- .2- Participations SCI
- .3- Amortissements
- .4- Provisions
- .5- Charges constatées d'avance Produits à recevoir
- .6- Situation boursière
- .7- Charges constatées d'avance
- .8- Projet associatif et fonds dédiés
- .9- Fonds associatif et variation des capitaux propres
- .10- Charges à payer

- .11- Echéances des créances et dettes
- .12- Détail du portefeuille

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- .1- Subventions versées
- .2- Quêtes diocésaines, Dons, Legs & Libéralités reçus
- .3- Produits & charges exceptionnels

5 - AUTRES INFORMATIONS

- .1- Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture
- .2- Incidence de la fiscalité
- .3- Honoraires du commissaire aux comptes
- .4- Masse salariale des laïcs / Effectif du clergé

6 - TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général et aux règles et spécificités établies par le Service des questions administratives, financières et juridiques de la Conférence des Evêques de France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

1.2 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature de l'Association sont constituées d'heures de bénévolat à l'économat et en paroisses permettant à l'Association de réaliser son activité culturelle sur le territoire de l'Oise. Sur la partie économat, les différentes activités ont été répertoriés avec un nombre d'heures par semaine ou par réunion selon le type d'activité. Sur la partie des paroisses, le nombre d'heures par sacrements a été évalué et rapporté au nombre de sacrements, données fournies par la chancellerie. Les autres activités ont aussi été recensées et évaluées. Le total de ces contributions en nature est de 167 006 heures, le taux horaire retenu est celui du SMIC chargé soit 11.39 euros sur 2022 portant ainsi le total des contributions en nature à 1 902 324 euros pour l'Association Diocésaine.

1.4 Informations relatives au périmètre :

Les présents comptes annuels ont été obtenus par l'addition, après retraitement des opérations réciproques, de l'ensemble des comptes des établissements rattachés à l'association diocésaine de Beauvais au sens civil du terme à savoir :

Les comptes de la curie qui comprennent l'ensemble des services diocésains

Les comptes des 35 paroisses et des 3 secteurs missionnaires.

Par définition, les établissements ayant une personnalité morale propre sont exclus des comptes de l'association diocésaine et ce même s'ils dépendent canoniquement du Diocèse.

1.5 Méthode d'addition des comptes :

L'addition des comptes a été réalisée selon une méthode similaire à celle utilisée pour les comptes combinés (règlement CRC 2002-12) ; les paroisses et les secteurs missionnaires ayant chacun une comptabilité d'établissement.

1.6 Modalités de dépréciation des actifs immobilisés :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation de l'immobilisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). L'approche rétrospective avait été retenue pour l'application des nouveaux règlements relatifs aux amortissements à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue. En moyenne, ces durées sont les suivantes:

Constructions :

40, 50 ou 100 ans pour le gros œuvre

30 ans pour les toitures et fenêtres

20 ans pour l'électricité, plomberie et agencements

Les immeubles sous commodat sont totalement amortis.

Agencements et aménagements des constructions 20 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier de bureau 5 10 ans

Mobilier divers 5 10ans

Pour les nouvelles acquisitions ces durées peuvent être modulées en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation des titres à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net (hors amortissement cumulé le cas échéant) et/ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Une reprise de provision pour dépréciation a été enregistrée au cours de cet exercice pour un montant de 52 K€.

1.7 Cadre juridique de certains biens immobiliers figurant à l'actif:

Un immeuble figurant à l'actif est régi par un « prêt à usage d'immeuble ». Il s'agit :

- du Lycée St Vincent à Beauvais (bâti : 2 521 126 / terrain : 311 883)

Le Lycée St Vincent est considéré comme biens « sous commodat » et est totalement amortis ; seules les taxes foncières sont remboursées.

A noter à fin 2022, il reste en attente la vente de l'ancienne école de Méru.

1.8 Hypothèses retenues pour le calcul de la provision « maintien de ressources des prêtres retirés » (MRPR)

Les hypothèses de base de calcul retenues sont les suivantes :

- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont encore en activité : il a été considéré qu'ils travailleraient une période égale à 70% de leur espérance de vie.
- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont retirés : le coût individuel annuel est multiplié par le nombre d'années d'espérance de vie.
- pour les prêtres ayant moins de 75 ans : le coût individuel annuel est multiplié par leur espérance de vie au-delà de 75 ans. Le résultat est minoré de 2 %, quote-part correspondant aux prêtres qui continueront à travailler au-delà de 75 ans.

1.9 Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs :

Les règles de détermination des indemnités de départ à la retraite sont prévues par la convention collective du personnel salarié laïc de l'Association Diocésaine.

Le montant de cette indemnité est égal à 0.29 mois de salaire par année d'ancienneté.

1.10 Portefeuille titres :

Les titres sont évalués au prix de revient, frais d'acquisition inclus, et sont considérés comme des valeurs mobilières de placement ; seules les SCPI sont immobilisées.

Les moins-values sont calculées ligne par ligne.

Les dividendes ou coupons courus sont provisionnés.

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Modification des comptes de capitaux et de réserves :

Certains comptes de capitaux et de réserves ont été mouvementés de la manière suivante sur l'exercice :

- + 151 396 € fonds associatif Paroisses : 151 396
Affectation Résultat n-2

2.2 Legs et libéralités :

Durant l'exercice :

- divers legs pour un montant total de 271 370 € ont été comptabilisés en produits d'exploitation, avec une dotation en fonds reportés sur ressources liées à la générosité du public de 156 092 € et une reprise sur dotation en fonds reportés sur ressources liées à la générosité du public de 1 539 655 €. L'impact sur le résultat 2022 est donc de 1 654 933 €.
- il est à noter que 11 legs ou solde de legs sont en attente d'encaissement au 31 décembre pour un montant total estimé de 335 632 € (187 372 € sont issus des exercices passés).

2.3 Prises de participation :

Aucune prise de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2022.

2.4 Emprunt bancaire :

Sur 2022, il n'y a pas de nouveaux emprunts.

2.5 Chantiers diocésains :

Les chantiers diocésains se répartissent de la manière suivante au sur 2022 :

- Le montant des investissements 'chantiers diocésains' sur l'année 2022 s'élève à 2 224 525 €.
- chantiers terminés et immobilisés durant l'exercice : 1 850 858 € (dont 504 145 € de travaux en cours antérieurs activés sur l'exercice)
(travaux Auneuil, Bresles, Creil, Pontpoint / Bonsecours Chamant / chambly / eglise St Paul / 56 rue de la madeleine / La Croix st Ouen / Travaux Eveché)

Chantiers diocésains en cours au 31 décembre 2022 :

- chantiers 2013 non terminés en immobilisation en cours : 22 112 €
(MP Mouy)
- chantiers 2014 non terminés en immobilisation en cours 771 314 €
(AAI cathédrale / Eglise Margny)
- chantiers 2018 non terminés en immobilisation en cours 49 815 €
(Gouvieux)
- chantiers 2020 non terminés en immobilisation en cours 755 427 €
(Bresles /Senlis maisons vicariales)
- chantiers 2021 non terminés en immobilisation en cours 106 476 €
(Chantilly /Chapelle St Joseph)
- chantiers 2022 non terminés en immobilisation en cours 12 900 €
(Noailles)

3- NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations :

	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
LOGICIELS	176 292			176 292
TERRAINS	3 540 569	2	66 430	3 474 141
CONSTRUCTIONS	46 892 141	1 878 802	744 974	48 025 969
BIENS RECUS EN LEGS	140 000		140 000	
AUTRES IMMO CORPO.	2 158 072	90 315	33 980	2 214 407
IMMO CORPO. EN COURS	1 344 377	877 812	504 145	1 718 044
Total	54 251 450	2 846 929	1 489 529	55 608 853
PARTICIPATIONS	40 690			40 690
PARTICIPATIONS SCI	3 644 614			3 644 614
CREANCES RATTACHEES SCI				
AUTRES TITRES IMMO.	604 567		202 700	401 866
PRETS	56 976		11 579	45 397
AUTRES IMMO. FINANC.	5 102		1 465	3 638
Total	4 351 949		215 744	4 136 206
Total général	58 603 400	2 846 929	1 705 273	59 745 056

3.2 Participations SCI :

Tableau des filiales & des participations	<i>capital</i>	<i>Autres capitaux (dont résultat)</i>	<i>% du capital détenu</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>
SCI Notre Dame (Noyon)	3 230 000	-1 586 097	32.19	- 147 199
SCI Ste Marguerite (Méru)	2 702 000	- 156 157	19.43	28 079
SCI St Pierre (Beauvais)	5 350 000	-1 346 300	28.97	- 203 442
SCI St Léger (Agnetz)	4 850 200	-329 747	10	-16 057
SCI rue de l'Aigle *	35 902		0.009	

Les pertes des SCI seront affectées en report à nouveau et non en compte courant d'associés en attente d'être soldées à terme. Il n'y a donc pas lieu d'enregistrer ces pertes dans les comptes de l'ADB.

* aucune comptabilité n'est tenue pour la SCI rue de l'Aigle ; n'étant pas immatriculée avant le 1^{er} novembre 2002 elle a perdu sa personnalité morale de ce fait le patrimoine social a cédé la place à une indivision entre les associés.

Participations dans les filiales	<i>Valeur comptable des titres détenus</i>	<i>Prêts & avances accordés</i>	<i>Cautions & avals donnés</i>	<i>Montant des dettes</i>
SCI Notre Dame (Noyon)	869 784			
SCI Ste Marguerite (Méru)	525 000			
SCI St Pierre (Beauvais)	1 550 000			
SCI St Léger (Agnetz)	485 000	176 940	1 000 000	

3.3 Amortissements :

	1 ^{er} janvier	Dotation	Diminution	31 décembre
LOGICIELS	146 324	19 474		165 798
CONSTRUCTIONS	23 806 827	1 421 419	474 579	24 753 667
AUTRES IMMO. CORPO.	1 764 466	119 621	23 476	1 860 610
Total	25 717 617	1 560 514	498 055	26 780 075

3.4 Provisions :

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
PIDR laïcs	272 264	26 997		299 261
MRPR clergé	3 125 546	135 358		3 260 904
Prov pour risques	9 880	5 785		15 665
Déficit Offrandes de Messes	110 136		110 136	
pour risques & charges	3 517 827	168 140	110 136	3 575 830
Valeurs Pierre	37 996		37 996	
SCPI SG	0			
SCI	14 274		14 274	
pour dépréciation des titres	52 270		52 270	
Locataires	36 428	6 883	7 776	35 535
pour dépréciation locations	36 428	6 883	7 776	35 535
V.M.P.	94 869	353 023	27 777	420 115
Pour dépréciation V.M.P.	94 869	353 023	27 777	420 115
TOTAUX	3 701 394	(1) 528 046	(2) 197 959	4 031 480

(1) dont exploitation : 175 023 / dont financières : 353 023

(2) dont exploitation : 117 912 / dont financières : 80 047

3.5 Produits à recevoir :

41 174

- Divers exploitation

41 174

3.6 Situation Boursière & différence sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Le poste «Valeurs mobilières de placement» compte tenu des cours boursiers à la fin de l'exercice, est évalué à : 7 189 186

Il est valorisé au Bilan pour sa valeur d'acquisition qui s'élève à : 7 577 947
- soit une plus-value latente nette de : + 31 354
- soit une moins-value latente provisionnée de : - 420 115

Titres immobilisés :

- une reprise nette de dotation pour dépréciation de 52 270 € a été comptabilisée au 31 décembre. Il n'y a pas de provisions sur le portefeuille au 31/12.

Valeurs mobilières de placement :

- Une variation de provision pour dépréciation de – 325 246 € a été comptabilisée au 31 décembre. Le portefeuille est provisionné à hauteur de 420 115 €.

3.7 Charges constatées d'avance : 3 523

- Divers exploitation 1 336
- Assurance dommage ouvrage 1 187
- Divers paroisses 0

3.8 Projet associatif & Fonds dédiés :

projet associatif (néant)

fonds dédiés (FD) et fonds reportés (FR)

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
FD des paroisses				
FR sur legs ou donations	1 710 535	156 092	1 539 656	326 972
FD sur donations affectées	44 684			44 684
FD sur ress gene.public		40 541		40 541
FD sur legs affectés	34 201		2 458	31 743
Totaux	1 789 420	196 633	1 542 114	443 939

3.9 Fonds associatif (F.A) / variation des capitaux propres :

Libellés	01 janvier	Variation	31 décembre
F.A. sans droit de reprise			
Fonds statutaires	13 149 592	+ 151 396	13 300 988
R.A.N. paroisses N-2			
Apports	267 029		267 029
Legs & donations avec contrepartie d'actif immobilisé	688 543		688 543
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	9 425 620	+ 235 107	9 425 620
R.A.N. paroisses N-2		- 151 396	
Résultat de l'exercice	+ 235 107	- 114 754	+120 353
F.A avec droit de reprise			
Apports	3 595 892		3 595 892
Legs & donations	1 224 864		1 224 864
ANAH subvention			
Ecarts de réévaluation	10 789 045		10 789 045
Subvention investissements	143 984	- 8 321	135 662
Totaux	39 519 676	112 032	39 631 708

3.10 Charges à payer :

131 701

408100	Fournisseurs - factures non parvenues	23 023
428200	Brut congés payés	69 145
438200	Charges sur congés payés	32 498
438600	Charges à régulariser	7 035

3.11 Echéances des créances & dettes à la clôture de l'exercice :

Créances :

Créances	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Prêts	45 397	13 608	31 789
Dépôts & Cautionnements versés	3 638		3 638
Total actif immobilisé	45 649	13 608	35 427
Fournisseurs acomptes	38 442	38 442	
Clients & comptes rattachés	94 247	94 247	
Autres créances	1 031 531	854 591	176 940
Charges constatées d'avance	6 924	6 924	
Total actif circulant	1 171 144	994 204	176 940

Dettes :

Dettes	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Emprunts & dettes bancaires	2 558 989	801 059	1 757 930
Dépôts prêteurs loyers de garantie	165 828		165 828
Dettes fournisseurs	288 593	288 593	
Dettes fiscales & sociales	275 390	275 390	
Dettes sur immobilisations	151 989	151 989	
Autres dettes	524 874	524 874	
Produits constatés d'avance	51 271		
Total dettes	4 016 936	2 093 178	1 923 758

3.12 Détail du portefeuille :

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
Curie	8 103 676	283 318	809 047	7 910 329
Paroisses	330 948	1 433		332 382
Total	8 434 624	284 751	809 047	7 910 329

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Subventions versées :

	2022	2021
SUBV. ENSEIGT CATHOLIQUE	10 000	10 000
SUBV. LOISY	0	0
SUBV. DIVERSES	40 680	14 393
SUBV. ACCORDEES PAR LES PAROISSES	25 882	23 778
SUBV. MOUVEMENTS	3 500	3 847
SUBV.FONDS SELAM	0	250 000
Sous totaux	80 062	302 18
REVERSEMENTS DONS & LEGS	15 523	13 686
Totaux	95 585	315 704

4.2 Quêtes, denier, dons, legs & libéralités :

	2022	2021
QUETES PAROISSES	1 835 904	1 796 737
QUETES EGLISES ET BATIMENTS DIOCESAINS	17 422	18 434
QUETES PAST. DES JEUNES / JMJ	5 946	6 031
QUETES ŒUVRES DIOCESAINES	0	0
QUETES AUMONERIE POLONAISE	2 456	3 640
QUETES VOCATIONS	9 405	10 128
QUETES COMMUNICATION	5 006	5 664
CASUELS	993 596	934 357
Totaux	2 869 735	2 774 991

	2022	2021
DENIER DE L EGLISE	2 190 771	2 286 681
ABANDONS FRAIS PAR BENEVOLES	25 967	0
DONS RECUS PAR LES PAROISSES	91 513	119 870
DONS BLE EUCHARISTIQUE	25 914	26 750
DONS VOCATIONS	69 337	63 862
DONS DIVERS	68 719	280 124
DONS CHANTIERS - TRAVAUX	394 815	370 046
DONS SOLIDARITE DIOCESAINE	306	459
RETENUES SUR IMPEREES	2 375	2 063
Totaux dons divers	678 946	862 774

	2022	2021
LEGS & DEVOLUTION EN CPTÉ DE PRODUITS	236 367	2 050 905
Totaux	236 367	2 050 905

4.3 Produits & charges exceptionnelles :

<i>Produits</i>		378 321
Divers exploitation	8 321	
Prix de cession immobilier	370 000	
<i>Charges</i>		347 929
Divers exploitation	600	
Valeur nette comptable immobilier cédé	347 329	

Dans le montant des valeurs nettes comptables est comprise la somme de 142 237 euros pour la moins value sur un bâtiment situé à Compiègne 2 avenue de Huy, appelé maison Bartimée (maison des familles). Ce bien a fait l'objet d'un apport de l' Association diocésaine à l'association saint Lucien dans le cadre du projet de la maison des familles. En contrepartie de cet apport évalué à 320 000 euros, l'Association diocésaine a un droit de reprise sur ce bien.

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evènements significatifs :

- *Evènements importants survenus depuis la clôture :*

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- *engagements financiers donnés :*

En mars 2017 le portefeuille « Société Générale » a été nanti à hauteur de 1 500 000 € au profit de la Société Générale pour garantir l'emprunt de 1 500 000 € souscrit par l'ADB pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt fixe de 0.40%.

Des promesses d'hypothèques ont été concédées dans le cadre des emprunts de 1 300 000 € souscrits sur l'exercice 2021 et dans le cadre des 3 emprunts souscrits en 2022 (500 000 € - 850 000 € et 500 000 €).

La SCI St Léger a emprunté la somme totale de 6 000 000 € auprès de trois établissements bancaires au taux d'intérêt fixe de 2.30% sur 180 mois. L'Association Diocésaine garantit ce crédit à hauteur de 1 000 000 €.

- *autres engagements donnés :*

Les legs acceptés durant l'exercice ne sont pas susceptibles d'opposition.

5.2 Incidence de la fiscalité :

Seuls les revenus fonciers et les revenus de valeurs mobilières de placement sont

fiscalisés :	- Impôt dû sur les revenus fonciers :	14 669
	- Impôt dû sur les revenus de valeurs mobilières de placement :	<u>2 817</u>
		17 486

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2022 pris en charge dans l'exercice s'est élevé à 22 800 € TTC.

5.4 Masse salariale - effectif du clergé

Laïcs	E.T.P	Rémunération brute	Charges Sociales	Totaux
<i>Curie</i>	26.89	1 073 270	415 243	1 488 513
<i>Paroisses</i>	2.71	53 786	14 522	68 308

Année (au 01/12)	Prêtres, séminaristes en activité	Prêtres retirés	Trait. Brut	Cavimac
2022	51	29	795 165	406 485
2021	52	33	840 043	395 687

6-TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES

Tableau des emplois ressources affectés à l'immobilier

EMPLOIS	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
<i>Utilisat.des collectes spécifiques</i>		<i>Collectes spécifiques</i>	
Trvx sur biens d'autrui	0	Loyers	152 819
Entretien	210 942		
Remboursements d'emprunts	725 136	Nouveaux emprunts	0
TF/TH/CRL/IS	197 288	Rbt ch. / mad / refact.	41 343
Acquisitions hors chantiers dioc.	2	Dons / Fonds Dédiés Trvx	2 458
Acquisitions chantiers dioc.	2 224 525	Dons chantiers diocésains	394 815
Souscription au capital de SCI	0	Remb. d'assurance	55 458
Total emplois d'exploitation	3 357 893	Total ressources d'exploit.	646 893
<i>Coût de l'immobilier hors except.</i>	<i>2 711 000</i>		
			-
VNC actifs cedes	347 329	Prix de vente actifs cédés	370 000
Total emplois exceptionnels	347 329		370 000
<i>Résultat except. sur l'immobilier</i>			<i>22 671</i>
Résultat de l'immobilier	- 2 688 329		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Ce tableau reprend des flux financiers et n'intègre donc pas les charges et les produits calculés.

EMPLOIS	2022	2021
Denier de l'Eglise	104 935	129 741
Vocations	3 754	4 498
Chantiers diocésains	5 962	5 416
<i>Charges de communication pour la collecte</i>	<i>114 651</i>	<i>139 655</i>
Coût des prêtres diacres & séminaristes	1 439 743	1 467 707
Coût du personnel laïc	1 684 444	1 582 659
<i>Charges de personnel</i>	<i>3 124 188</i>	<i>3 050 366</i>
De la curie et des services	1 717 906	1 935 250
Des paroisses	1 599 838	1 587 681
Des séminaristes	49 223	67 771
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	<i>3 366 968</i>	<i>3 590 702</i>
Charges financières	55 834	135 869
Charges exceptionnelles hors immo cédées	600	12 634
Impôts sur les bénéficiaires	14 669	18 572
<i>Autres charges</i>	<i>71 103</i>	<i>167 075</i>
TOTAL DES EMPLOIS	6 676 910	6 947 798
RESSOURCES	2022	2021
Denier de l'Eglise	2 150 230	2 286 681
Quêtes diverses	1 849 312	1 812 071
Quêtes Vocations	9 405	10 128
Quêtes Chantiers	17 422	18 434
Casuel	993 596	934 356
Dons divers	461 283	429 285
Dons Vocations	69 337	63 862
Dons chantiers diocésains	394 815	370 046
Legs et donations	1 654 933	412 937
<i>Produits issus de la générosité des fidèles</i>	<i>7 640 875</i>	<i>6 337 800</i>
Produits financiers	150 430	498 165
Remb divers / transferts de charges	244 573	210 872
Produits divers	659 075	778 083
Produits exceptionnels	0	3 816
Prix de vente des immobilisations	370 000	911 500
<i>Autres produits</i>	<i>1 424 078</i>	<i>2 402 436</i>
TOTAL DES RESSOURCES	9 024 412	8 740 236
Capacité d'Autofinancement retraitée intégrant le prix de cession des immobilisations et neutralisant l'impact des fonds reportés	+ 2 347 503	+ 1 792 438

Commentaire du compte annuel des ressources

Emplois :

- Les charges de communication pour la collecte des fonds sont essentiellement constituées par les frais liés à la conception et à la réalisation des tracts et des diverses relances et par les frais de mailing et d'affranchissement.
- Les charges de personnel représentent les traitements, indemnités, salaires, charges sociales et fiscales du clergé et du personnel administratif laïc et des laïcs en mission d'église.
- Les autres charges de fonctionnement comprennent :
 - pour la curie et les services l'ensemble des frais généraux, les impôts et taxes, les subventions versées aux mouvements et structures hors diocèse.
 - pour les paroisses l'ensemble des frais généraux et les impôts.
- Les charges des séminaristes correspondent à tous les frais afférents à leur formation et indemnités ainsi qu'aux frais de déplacement.
- Les charges exceptionnelles représentent les travaux effectués sur des biens dont nous ne sommes pas propriétaires et diverses régularisations.

Ressources :

- Le denier de l'Eglise correspond à la contribution volontaire annuelle des fidèles pour assurer la rémunération et les coûts des prêtres et des animateurs laïcs en pastorale.
- Les quêtes représentent la contribution volontaire des fidèles ; elles sont collectées lors des actions liturgiques. Elles sont généralement appelées pour le fonctionnement des paroisses ou de la curie. Ces quêtes ne figurent pas en ressources lorsqu'elles sont destinées à être reversées à des organismes externes au diocèse. (Quêtes impérees)
- Les vocations représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer les frais de formation des futurs prêtres.
- Les chantiers diocésains représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer la construction ou la rénovation des bâtiments à usage pastoral.
- Le casuel est versé par les fidèles pour « rémunérer » un service particulier accompli à l'occasion d'une célébration liturgique (baptême, mariage, obsèques...)
- Les produits divers correspondent principalement aux recettes des pèlerinages ; aux remboursements collectés sur les livres, revues, kt ; aux offrandes de cierges et troncs ; aux revenus locatifs et aux diverses contributions.
- Les produits exceptionnels représentent diverses régularisations.